

Sous-direction Technique

Réf : AT/DO12/Sous-D. TEC/ 09 /2023

Date : 22-01-2023

A / Monsieur : RADJAI OKBA
Gérant De l'entreprise RADJAI OKBA
ADRESSE : RUE RADJAI AMMAR /MESKIANA
OUM EL BOUAGHI

Objet: 2eme Mise en demeure.

Projet : ODS N° : 231/2022 du 27/12/2022 (travaux de bétonnage et surélévation des chambres téléphoniques profit CMP TEBESSA 1).

A ce jour, nous sommes au regret de constater que votre entreprise est toujours absente pour entamer les travaux en question, malgré la notification de l'ODS en date du 27-12-2022.

A cet effet, je vous mets en demeure que vous présentez à la DO de Tébessa dans un délai de 08 jours, afin de procéder à l'ouverture de chantier en urgence.

A défaut, nous serons contraints de résilier le contrat objet de ces travaux à vos torts exclusifs et de faire appel à une autre entreprise.

**Le Directeur Opérationnel
Des Télécommunications/ Tébessa**



Le Directeur Opérationnel des Télécommunications
de Tébessa
Loukmane ALLAB

Accusé de réception

Je soussigne : **RADJAI OKBA** représentant de l'entreprise : **RADJAI OKBA**, certifié avoir reçu lele présent mise en demeure .

(Signature et cachet)

